

Soutien à la recherche

La SGAIM-Foundation lance le «GIM Research Fellowship Grant»

La promotion de la relève en MIG constitue un élément central de la stratégie de la SSMIG. C'est la raison pour laquelle la SGAIM-Foundation lance le «GIM Research Fellowship Grant». La bourse inclut le salaire, cotisations aux assurances sociales comprises, à hauteur de 50% d'un équivalent plein temps pendant 12 mois. Les demandes peuvent être soumises à la SGAIM-Foundation jusqu'au 9 septembre 2024.

Avec le lancement du «GIM Research Fellowship Grant», la SSMIG souligne une fois de plus l'importance qu'elle attache à la relève dans le domaine de la médecine interne générale (MIG). Dans ce contexte, une bourse de recherche pour la MIG avec du temps de recherche protégé est mise au concours. Le programme d'encouragement offre aux candidates au doctorat ayant au maximum huit ans d'expérience professionnelle après l'examen fédéral en médecine humaine et leur offre un soutien financier dans le cadre d'un travail de recherche non commercial en Suisse ou à l'étranger. La bourse inclut le salaire de la ou du bénéficiaire de la bourse, cotisations aux assurances sociales comprises, à hauteur de 50% d'un équivalent plein temps pendant douze mois.

Quels sont les critères de participation?

- Thèse (MD) acceptée
- Au moins une publication originale peer-reviewed et déterminante pour la MIG en tant que premier auteur
- Formation en cours ou achevée dans le domaine de la MIG
- Il ne doit pas s'être écoulé plus de 8 ans depuis l'examen fédéral. Ce délai peut être prolongé si cela est justifié dans la lettre de motivation
- Objectif cohérent et crédible d'une carrière académique dans le domaine de la MIG
- Adhésion à la SSMIG
- Aucune habilitation (PD) soumise ou soutien accordé jusqu'à présent par le Fonds national suisse

Quels sont les projets soutenus?

- Recherche clinique orientée vers le patient en MIG ou recherche pertinente pour la MIG
- Il est vivement recommandé d'échanger et de collaborer avec un autre établissement (en Suisse ou à l'étranger)

Comment se présente concrètement le soutien financier?

- Le soutien financier comprend le salaire du boursier, plus cotisations sociales correspondantes, à hauteur de 50% en équivalent plein temps (EPT) pendant 12 mois
- Flexibilité dans la répartition du salaire à 50% sur douze mois (c.-à-d. de 100 % pour six mois à 50% pour douze mois)

Les propositions de projet doivent être soumises par voie électronique et en anglais à la SGAIM-Foundation d'ici au 9 septembre 2024 au plus tard.

Vous trouverez de plus amples informations en ligne sur <https://www.sgaim.ch/fr/recherche/appele-a-projets/translate-to-francoesisch-ausschreibung-2023/2024-1>

**Responsabilité rédactionnelle**

Sascha Hardegger, SSMIG
Responsable Communication/marketing
Société Suisse de Médecine
Interne Générale (SSMIG)
Monbijoustrasse 43, Case postale, CH-3001 Berne
[sascha.hardegger\[at\]sgaim.ch](mailto:sascha.hardegger[at]sgaim.ch)

© SGAIM/123rf.com

